

BEUX-INFO



Bulletin municipal d'information



N° 18 – Janvier 2012

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : BG Mairie de Beux – Imp. REPROGRAPHIC à METZ

S O M M A I R E

Numéro 18 – Janvier 2012

1	Le mot du maire
2-3	Etat-Civil 2011
4	Nouveaux arrivés en 2011
5-7	Compte-rendu des conseils municipaux 2011
8-10	Travaux 2011
11	Insolite
12-13	Le PLU adopté
14	La CCV expliquée aux habitants de Beux
15	Les enfants du périscolaire défilent pour Carnaval
16	Un repas de Noël festif avant l'heure
17	Saint Nicolas rend visite aux enfants
18 - 21	Poussières d'archives
22 - 23	Des nouvelles de la vie associative
24	Une crèche réalisée par le périscolaire
	Quelques précisions ...

Illustration couverture : Aquarelle de l'église de Beux par C. Vaillant (Peltre).

Responsable d'édition : B. Gutter, maire de Beux 35, Rue principale 57580 BEUX
Rédaction, composition, mise en page : B. Gutter, MP. Pidolle.
Crédit photos : B. Gutter, P. Pellissier, MP Pidolle.
Impression : REPROGRAPHIC à METZ. Edition février 2012.



Le mot du maire

L'année 2011 aura marqué plusieurs étapes importantes pour notre village. Tout d'abord, la fin des travaux de rénovation de notre église Saint Gorgon dont la toiture a été entièrement rénovée en respectant les techniques de pose traditionnelles. L'entreprise et surtout l'équipe d'ouvriers en charge de ces travaux ont réalisé là un travail remarquable ; tirons leur notre chapeau ! Après la rénovation de la façade, l'édifice central de notre village, âgé d'une centaine d'années, a retrouvé le lustre de sa jeunesse. Il reste maintenant à compléter ces travaux par la rénovation du mur du cimetière pour donner enfin à l'endroit le cadre qu'il mérite.

Gâce au dévouement de plusieurs conseillers municipaux et de bénévoles de l'association et du village, une aire de jeux pour les enfants a pu être aménagée derrière la salle des fêtes. Un bel exemple de coopération et de bonne volonté à saluer et qui constitue un exemple à suivre peut-être pour d'autres réalisations ... Espérons que cet équipement sera respecté ; il est, rappelons-le, destiné aux enfants de 3 à 10 ans uniquement !

Autre réalisation moins visible mais capitale pour l'avenir de notre commune, l'adoption du plan local d'urbanisme (PLU). Ce document qui remplace l'ancien plan d'occupation des sols (POS) va encadrer le développement du village dans les vingt ans qui viennent. N'oubliez pas de venir le consulter en mairie avant d'envisager un projet de construction quelconque, il vous indiquera ce qu'il est possible de réaliser ou non sur votre terrain.

L'année qui s'achève aura aussi été marquée profondément par la réforme de la coopération intercommunale, menée à la hussarde par le gouvernement sans réelle concertation avec les élus ni prise en

compte des particularités ou de la volonté de travailler ensemble des différentes communes. En ce qui nous concerne, nous faisons partie de la Communauté de communes du Vernois. Dans le cadre de la réforme, le préfet a proposé de réunir la Communauté de communes de Rémilly et environs, ainsi que celle de l'aéroport à la nôtre afin de constituer un ensemble d'environ 10.000 habitants. Ce choix était également celui de Beux et de la CCV donc nous n'allons pas nous plaindre de cette décision. Cependant, la Communauté du Val St-Pierre souhaitait également intégrer notre entité mais là le préfet a dit « Niet » ! Reste maintenant le plus difficile : la négociation sur l'harmonisation des compétences des différentes communautés, avec des conséquences importantes pour notre périscolaire, et ensuite, l'inévitable question des personnes qui vont la diriger ce qui laisse là encore de belles joutes en perspective ! Au final, Beux aura été précurseur en intégrant directement la communauté du Vernois, sans passer par la case « Rémilly »...

Dans un contexte économique très difficile ayant pour conséquence une baisse significative des aides financières aux communes, il va falloir comme on dit vulgairement « réduire la voilure » et gérer au mieux nos investissements. Malgré tout, l'équipe municipale fera tout son possible pour réaliser ce qui est nécessaire au bien être général.

Malgré les quelques jours de retard dans la parution de ce bulletin, l'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012 ; qu'elle vous apporte surtout la santé et la joie de vivre en paix.

Bernard GUITTER

ETAT - CIVIL

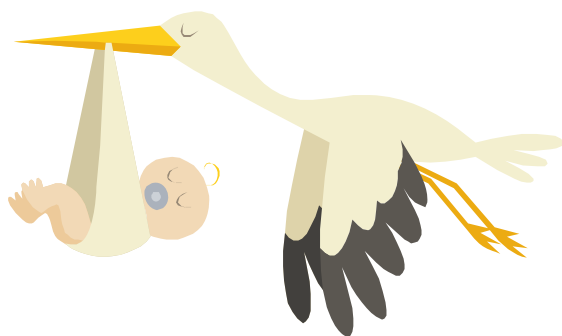
2011



Mariage

Bienvenue à tous ces petits Buscinois et toutes nos félicitations à leurs heureux parents.

Naissances...



- Axel BARTHELEMY

le 14 février 2011

(26, Rue Basse)

- Faustine BALLAND

le 26 février 2011

(11, Rue de la Croix Margot)

- Emie CERON

le 27 juillet 2011

(1, Rue de la Louvière)



Jonathan Barthélémy et Sophie Sanchez.

Samedi 20 août, en mairie de Beux, Jonathan Barthélémy, électricien a pris pour épouse Sophie Sanchez, serveuse. Le couple est domicilié au 26 rue Basse à Beux.



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés et félicitations à leurs parents.



Décès

En 2011, nous avons eu à déplorer quatre décès. Par ailleurs, pour compléter l'article paru dans le numéro précédent, nous revenons sur le décès fin 2010 de Madame Chantal Royer .

Mme Chantal ROYER

Suite au décès de Madame Chantal Royer survenu à son domicile le 14 décembre 2010, nous indiquions dans notre précédent numéro de janvier 2011 qu'une enquête judiciaire avait été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de son décès. Cette enquête judiciaire qui a mobilisé la section de recherche de la gendarmerie de Metz pendant plusieurs semaines et a donc conduit à l'audition de nombreuses personnes du village

et de sa famille, a finalement conclu à une mort accidentelle. La messe d'enterrement a eu lieu le samedi 5 mars à 10 h 30 en l'église de Beux et a été suivie de l'inhumation au cimetière communal.

Madame Bernadette René

Madame Bernadette René née Funck est décédée le 22 mai dernier à l'âge de 71 ans. La défunte était née le 22 août 1940 à Vaucremont, annexe de la commune de Bazoncourt. De son union avec Jean-Marie René, elle a eu un fils, Laurent. Elle avait eu une formation d'aide infirmière mais la passion de toute sa vie a été l'agriculture. Elle a vécu discrètement au 5 Place de l'église, dans la maison familiale de son mari et était sympathiquement connue de tout son voisinage. Depuis une dizaine d'années, elle luttait courageusement contre la maladie et s'est éteinte à l'hôpital de Château-Salins où elle avait été admise quelques semaines avant son décès. Selon sa volonté, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.



Monsieur Jean-Claude Bresson

Monsieur Jean-Claude Bresson est décédé à Metz le 29 juin 2011 à l'âge de 68 ans. Le défunt était né le 24 octobre 1943 à Grosbois dans le Doubs. De son union avec Inge Lambertz, il a eu trois enfants : Pascal, Christian et Ingrid et avait la joie de connaître cinq petits-enfants : Lauraly, Valentine, Rémi, Caren et Mathilde.



Monsieur Bresson était adjudant-chef à la retraite et médaillé militaire. Il était venu s'installer avec sa famille à Beux en décembre 1981 au 18 rue de Luppy. Il avait participé à la vie associative locale mais

surtout il nourrissait une passion pour la chasse et laissera un grand vide parmi ses amis en Saint Hubert auxquels sa personnalité

enjouée manquera sans doute longtemps. Une bénédiction a eu lieu samedi 2 juillet 2011 à 10 h à la salle omniculte du crématorium de Metz puis, selon ses volontés, son corps a été incinéré.

Monsieur Fabien Ludwig

De Nancy, nous avons appris le décès à l'âge de 45 ans de Monsieur Fabien Ludwig survenu le 27 octobre 2011 des suites d'une maladie contre laquelle il a lutté courageusement. Installé à Beux place de l'église avec son épouse Valérie en 2006, Monsieur Ludwig exerçait la profession de carreleur-chapiste. Selon sa volonté, il a été inhumé à Wolfgantzen (68) dans son village d'origine en Alsace.

Mme Lucie Cazala, doyenne de Beux.

Nous avons appris le décès de Mme Lucie



Cazala survenu le 28 octobre 2011 à Rémilly où elle résidait, depuis quelques années, à la maison de retraite "Les Pins". Née à Beux en 1920, Lucie Bastien a été évacuée durant la guerre dans

les Pyrénées où elle fit la connaissance de François Cazala qu'elle épousa en 1947. Lucie Cazala issue d'une très ancienne famille de Beux était un peu la mémoire du village et était la doyenne de Beux. Elle revenait régulièrement chez sa fille Claudine domiciliée rue Basse. Madame Lucie Cazala était notre doyenne et avait, à ce titre, fait l'objet de plusieurs articles dans les numéros précédents de notre bulletin municipal auxquels le lecteur pourra se reporter pour l'évocation de la longue et passionnante vie qu'elle a connue. Elle a eu la joie de connaître trois petits-enfants Thierry, Valérie et Stéphane qui lui ont donné dix arrières petits-enfants et une arrière arrière petite fille Jade. La messe d'enterrement a eu lieu mercredi 2 novembre à 14h30 en l'église de Beux et a été suivie de l'inhumation au cimetière communal.

* * *

Aux familles des défunts, à leurs proches et amis, nous renouvelons nos sincères condoléances.

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il est nécessaire de s'inscrire en mairie dès leur arrivée.

A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif.

Leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.

NOUVEAUX ARRIVÉS



Quelques maisons ont changé de propriétaires ou se sont terminées en 2011 et nous avons donc la joie d'accueillir dans notre village :

- **M. Nicolas CANLER et Mlle Virginie GUILLEMET** au 5, Rue de la Croix Margot (à la place de la famille Maia).

- **M. et Mme Nicolas et Stéphanie KARMANN** au 3, Rue de la Croix Margot (à la place de la famille Matz).

- **M. et Mme Manuel et Sandra RUTILI et leur fils Fabio** au 3, Chemin des Vignes (nouvelle maison en bois)



Recensement des jeunes dès l'âge de 16 ans



Même si le service militaire tel qu'on le connaissait auparavant n'existe plus, la nécessité de recenser les jeunes est maintenue.

Aussi, tous les garçons et filles, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent obligatoirement se présenter à la mairie afin d'être recensés.

Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune dès 18 ans.

Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant. Il leur suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille.

Alors, garçons et filles, dès votre 16^{ème} anniversaire, pensez à venir vous faire recenser dans votre mairie.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations de l'année 2011 à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté par tout un chacun aux heures habituelles d'ouverture de la mairie sur simple demande au secrétaire.

Séance du 10 février 2011

Convention avec VEOLIA

Le conseil municipal a approuvé une convention à passer avec la société VEOLIA (Mosellane des Eaux) pour le recouvrement de la redevance d'assainissement avec les factures d'eau et autorisé le maire à la signer.

STEP Plan de prévention sécurité

Le CM a approuvé le plan de prévention sécurité proposé par LOREAT qui est le service chargé du contrôle et du suivi de la station d'épuration. Ce plan est destiné à faire face aux différents risques auxquels peuvent être exposés les agents chargés du contrôle de la STEP. Ces risques peuvent être physiques, chimiques ou biologiques et il convient donc de prendre toutes les mesures pour s'en prémunir.

Une nouvelle voie : le « Chemin des Vignes »

Le CM a décidé de dénommer la nouvelle voie qui mène de la rue de la Haute-Beux vers les nouvelles constructions en seconde ligne derrière la fontaine. Cette voie prendra le titre de « Chemin des Vignes » en référence au lieu-dit Les Vignes qui désigne ce secteur sur le plan cadastral. Il rappelle en même temps la présence ancienne de vignes dans notre village et particulièrement sur ce coteau exposé plein sud !

Remplacement de la toiture de l'école

Le CM, compte tenu de l'état assez vétuste de la toiture de l'ancienne école qui abrite un logement

et le périscolaire, a décidé de procéder au remplacement de la couverture. Pour aider au financement de ces travaux, le CM sollicite de l'Etat, une aide au titre de la DETR (ex DGE) ainsi qu'une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire. Le maire est autorisé à passer les marchés correspondants dans la limite des crédits inscrits au budget et après obtention des accords de subvention.

(Précisons que les deux subventions demandées n'ont pas été accordées en 2011 par manque de crédit au niveau de l'Etat et que les demandes seront reportées sur 2012).

Second poste d'ATSEM à l'école de Luppy

Le CM s'est prononcé défavorablement sur la création d'un second poste d'ATSEM au sein du regroupement pédagogique de l'école maternelle Beux-Luppy compte tenu des conséquences financières qu'aurait une telle décision.

(Précisons que la commune de Luppy a délibéré dans le même sens)

Séance du 14 avril 2011

Compte administratif 2010

Le CM a approuvé le compte administratif 2010 du budget principal présenté par le maire et qui présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 198.374,07 €

Excédent d'investissement : 58.452,42 €

Celui du budget annexe d'assainissement présente les résultats suivants :

Déficit d'exploitation : 9.118,44 €

Déficit d'investissement : 115.786,83 €

Ces chiffres s'expliquent par le fait que les dernières subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Moselle pour les travaux d'assainissement ne sont pas encore enregistrées.

Fixation des taux d'imposition pour 2011

Le CM considère que pour équilibrer le budget primitif 2011, il n'est pas nécessaire de modifier



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



les taux d'imposition et décide donc de maintenir les taux au niveau de 2010 à savoir :

Taxe d'habitation :	14,20 %
Taxe sur le foncier bâti :	7,54 %
Taxe sur le foncier non bâti :	34,77 %
Cotisation foncière des entreprises :	15,09 %

Il est à noter que ces taux intègrent désormais le transfert de TH du département vers la commune. Par ailleurs, les taux n'ont pas changé depuis 15 ans.

Budget primitif 2011

Le CM a approuvé à l'unanimité, le projet de budget primitif 2011 présenté par la maire et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :	346.080 €
Section d'investissement :	245.879 €

Pour le budget annexe d'assainissement, le budget s'équilibre à :

Section d'exploitation :	107.851 €
Section d'investissement :	138.639 €

Commission communale d'aménagement foncier

Suite au projet du conseil général de la Moselle de réaliser la déviation de Solgne, un aménagement foncier partiel a été demandé sur notre commune. Pour ce faire il est nécessaire de créer une commission communale d'aménagement foncier dont certains membres sont désignés par le CM. Ainsi, le CM a désigné MM. Jean-Marie Ritier, Daniel Pidolle, et Jean-Pol Hocquart en qualité de représentants titulaires des propriétaires fonciers, MM. Roland Joly et Henri Bastien étant élus suppléants. Par ailleurs, le CM a également désigné comme représentants du conseil municipal, M. Roger Louyot titulaire et Mme Marie-Paule Pidolle et M. Michel Rébois suppléants.

Zonage d'assainissement

Le CM a décidé d'inclure dans la zone d'assainissement collectif, les futures zones

constructibles qui seront ouvertes par le PLU quand il sera adopté. La modification du zonage et le dossier d'enquête publique seront élaborés par le bureau d'études BEPG de Villers-lès-Nancy.

Séance du 30 mai 2011

Intercommunalité : avis du CM sur le schéma départemental présenté par le préfet

Les conseillers municipaux de Beux, conscients de la nécessité de rationaliser l'organisation des différents intercommunalités de Moselle, se sont déclarés favorables au regroupement proposé pour le sud messin c'est-à-dire la réunion des communautés de communes du Vernois, de l'aéroport et celle de Rémyilly.

Cependant, le CM souhaite que, de façon générale et comme l'a exprimé le maire :

« La volonté des différents Conseils municipaux puisse être respectée par l'Etat au nom du 'droit des communes à disposer d'elles mêmes' » comme aurait pu le dire un président de la République dont on commémore actuellement les 30 ans de l'arrivée au pouvoir ! On s'indigne, à juste titre, du viol des consciences individuelles ou de l'intégrité d'une personne privée mais personne ne semble seulement s'offusquer du 'viol' de celui d'une conscience collective que représente une commune si petite soit elle ! Les mariages forcés ne sont jamais porteurs d'un avenir radieux pour les époux, il en va de même pour les communes ! » Que l'on y réfléchisse ...

Dernière minute : En ce qui concerne le sud messin, le préfet a entériné fin décembre les propositions de la CDCI de regrouper en une seule communauté de commune, celles de Verny, de Rémyilly et de l'aéroport.

Séance de 13 octobre 2011

Convention avec le SATESE

Le CM a approuvé la convention pour l'assistance technique relative au suivi et au



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



contrôle de la station d'épuration (STEP) de Beux pour une nouvelle période de trois ans.

Intégration de voiries dans le domaine public

Suite à la réalisation du lotissement « Le Malois » et considérant que les travaux de voirie et réseaux divers ont été réalisés correctement conformément au cahier des charges de ce lotissement, le CM accepte que soient cédées, à l'euro symbolique, les parcelles de voirie et les réseaux qu'elles comportent. Ces voies sont donc intégrées dans le domaine public communal. Le maire est autorisé à signer les actes notariés et tous documents afférant à ce dossier.

Modification de statuts de la CC du Vernois

Les communes membres de la Communauté de Communes du Vernois sont sollicitées pour avis sur la modification des statuts visant à ajouter la compétence optionnelle « Action sociale » ainsi libellée « Petite enfance – création animation et gestion d'un relais assistants maternels ». Le CM approuve cette modification des statuts.

Extension de réseau électrique

Suite à la construction d'un hangar agricole sur la route de Pontoy au lieu-dit « La Woevre », le CM adopte une ouverture de crédits pour le cas où la commune serait obligée de financer une partie de l'extension du réseau électrique nécessitée par ce projet.

Taxe d'aménagement

Une réforme de la fiscalité va supprimer à partir du 1^{er} mars 2012, un certain nombre de taxes d'urbanisme (TLE, TCAUE, TDENS) pour les regrouper au sein d'une seule et même nouvelle taxe appelée taxe d'aménagement. Le CM décide d'en fixer le taux à 3% ce qui sera sans changement par rapport à la situation existante.

Séance de 1^{er} décembre 2011

Le maire informe le CM de la démission de Madame Carmen MAIA, conseillère municipale,

qui a déménagé et quitté la commune. Le CM est donc désormais composé de dix membres.

Avis sur une enquête publique-police de l'Eau-

Monsieur Pascal LANG, propriétaires de deux étangs au lieu-dit Nioprés (= sur la route d'Aube) a été obligé d'une part de régulariser sa situation vis-à-vis d'une prise d'eau réalisée sur le ruisseau de Beux en amont de ses étangs, et d'autre part sur une demande d'autorisation d'exploiter ces étangs en pisciculture. L'enquête publique a fait l'objet de plusieurs observations notamment de la part d'un pisciculteur voisin qui lui conteste ces droits. Le CM a considéré que la quantité d'eau prélevée par M. Lang n'influe pas de manière significative sur le débit du cours d'eau d'une part et que le barrage de M. Lang ne peut en aucun cas être responsable des inondations qui se produisent parfois à son aval. En conséquence, le CM donne un avis favorable aux demandes de Monsieur Lang.

Subvention au Foyer rural de Beux

Le CM, au vu du bilan financier de l'année et des différentes activités organisées par le Foyer rural de Beux, décide de lui octroyer pour 2011 une subvention exceptionnelle de 1.300,00 €

Indemnité au Receveur Municipal

Suite à l'arrivée de Mme Malika REGGOUA au poste de Trésorier de Rémilly, le CM, lui octroie l'indemnité de conseil règlementaire.

Contrat d'assurance de la commune

Le maire indique qu'il a renégocié le contrat d'assurance de la commune. Au vu des nouvelles propositions, le CM souscrit un nouveau contrat auprès de Groupama mais à un tarif de 50% inférieur au précédent.



Les travaux 2011

La couverture de l'église Saint-Gorgon entièrement rénovée.



Après un hiver 2010/2011 assez rigoureux et enneigé qui a quelque peu retardé le démarrage des travaux, les équipes de couvreurs de l'entreprise Toitures de l'Est ont enfin pu s'attaquer, le 11 février et pour deux mois, à ce chantier d'importance que constitue le remplacement complet de la couverture de l'église de Beux. La couverture était passablement délabrée et la municipalité craignait chaque coup de vent un peu violent qui, à chaque fois emportait quelques ardoises avec lui, entraînant nombre de désagréments. Aussi, grâce à l'aide financière de l'Etat, soit 22.589 € versé au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et celle de 37.868 € du Conseil Général de la Moselle au titre du Pacte 57 Volet Patrimoine, la commune a réussi à financer ces travaux initialement programmés pour 2010 mais que les rigueurs de l'hiver ont contraint de reporter à ce début d'année 2011. Le coût total des travaux de rénovation de la toiture se sera élevé à 101.262 € auxquels il faut ajouter les 16.206 € pour la rénovation des façades l'an dernier et 7.448 € pour le crépi de la façade Ouest du clocher soit au total 124.916 €. Après la rénovation des façades menées par l'entreprise MGS en 2010, la nouvelle couverture en ardoises apportera la touche finale à ces travaux et permettra à

cet édifice âgé d'une centaine d'années, de connaître une seconde jeunesse. Seul petit bémol dans cette opération, le crépi de la façade du clocher avait été refait dans un ton trop clair. Cependant, tout est rentré dans l'ordre grâce à l'entreprise Lapierre de Peltre qui a reconnu sa bévue et qui a réparé sa méprise grâce à un badigeon à la chaux teintée pour s'harmoniser avec le reste du bâtiment.

Hommage à l'équipe de couvreurs.



De gauche à droite : Bruno Gaugin, Vincent Salvioni et Eric Spinelli.

La réfection de la couverture d'une église n'est pas un travail ordinaire pour un couvreur et même si notre église n'est pas classée « monument historique », elle n'en demeure pas moins pour lui un chantier d'exception. C'est la raison pour laquelle l'équipe formée par Vincent Salvioni, Eric Spinelli et Bruno Gaugin de l'entreprise Toitures de l'Est s'est attachée à poser les plus de vingt mille ardoises selon des techniques de pose d'autrefois en réalisant parfois quelques prouesses techniques tant en couverture qu'en zinguerie. Les ouvriers



(ou devrait-on dire les ouvriers, tant l'oeuvre est belle) ont bénéficié durant toute la durée du chantier d'un temps clément ; sans doute le ciel les protégeait-il, tout affairés qu'ils étaient à réparer la toiture de la « maison du bon Dieu » !



Les derniers jours du chantier furent consacrés au petit toit en clocheton de l'escalier du clocher. De la belle ouvrage comme on disait autrefois. Félicitations à toute l'équipe qui, tel les compagnons de jadis, laissera pour la postérité, une signature de son passage : une petite plaque en cuivre gravée à leurs noms et fixée dans la charpente.



Le maire a tenu à les féliciter pour le travail réalisé et leur a offert, avant Pâques, un petit présent de la part de toute la municipalité. Encore bravo et merci à tous les trois.

Une aire de jeux pour les petits

A l'étude depuis quelques temps déjà, le projet de création d'une aire de jeux pour les enfants a pris corps cette année. Managé par Matthieu Brogard, conseiller municipal, le terrain situé en contrebas derrière la salle des fêtes a été aménagé par une équipe de bénévoles dont Julien Pidolle venu avec sa mini pelle qui ont commencé par terrasser pour préparer les aires destinées à recevoir les jeux. Ensuite l'entreprise est venue procéder à la pose des différents jeux proprement dite.

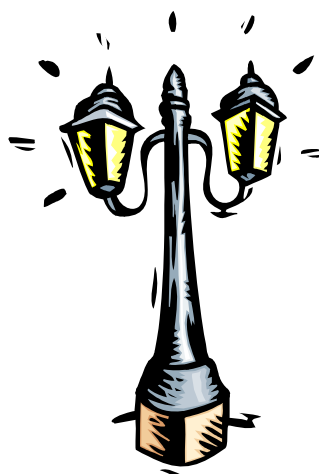


Enfin, les bénévoles se sont à nouveau mis au travail pour charrier les tonnes de gravillons lavés nécessaires pour remblayer les abords des jeux et créer ainsi des zones de réception sécurisées. Désormais, les jeunes de 3 à 8 ans, peuvent donc, sous la surveillance de leurs parents ou d'un responsable adulte, s'amuser à la balançoire, sur la structure d'escalade et de glissade ou sur le jeu à ressort. Un écriteau devrait bientôt préciser le domaine d'âge réservé à ces jeux. Précisons qu'ils ne sont pas destinés aux enfants de plus de 10 ans.



L'éclairage public entièrement rénové.

A Beux, l'ancien dispositif d'éclairage public datait des années 1960. Il devenait manifestement vétuste et peu performant.



Par ailleurs, de nouvelles normes tant pour les ampoules que pour leur alimentation électrique nécessitait de prendre une décision en la matière.

Compte tenu du fait que la commune n'a pas les moyens financiers d'enterrer l'ensemble de ses réseaux aériens dans les prochaines années, le conseil municipal a fait le choix de remplacer les luminaires par du matériel modernes beaucoup plus performant en terme d'éclairage et moins gourmand sur le plan énergétique. C'est ainsi, que l'ensemble des luminaires de la commune ont été remplacés par l'UEM (hormis bien sûr dans les lotissements récents où le matériel était déjà aux normes) pour un montant total de 18.370 € Les ampoules sont désormais à vapeur de sodium ce qui donne cette lumière orangée du plus bel effet et nettement plus efficace que l'ancienne lumière blanche et quelque peu blafarde. Pour contribuer aux économies et

à la réduction de la « pollution lumineuse », il a été décidé d'éteindre les deux projecteurs qui éclairaient le clocher de l'église et consommaient autant que dix points lumineux ordinaires sans véritable utilité ! Les rues de notre village sont donc désormais bien éclairées la nuit ce qui contribue à la sécurité et au bien vivre de tous.

Un poteau d'incendie en plein champ !

Certains d'entre vous se sont étonnés au cours de l'année, en se promenant sur la route de Pontoy, de voir qu'un poteau d'incendie avait été installé le long de cette route en plein champ. En fait, il n'était pas vraiment en plein champ mais précédait de peu la construction du hangar agricole qui devait s'ériger quelques semaines plus tard juste à coté de lui.



La commune, est en effet responsable de la lutte contre l'incendie, et se devait donc de satisfaire à ses obligations. Le syndicat des eaux de Verny a donc mandaté la Mosellane des Eaux pour la pose de cet équipement qui même s'il a pu paraître insolite à certains n'en a pas moins son utilité. Le coût des travaux s'est élevé à 2.592 €



Insolite ! Une mante religieuse à Beux.

Est-ce l'effet déjà sensible des bouleversements climatiques que les spécialistes nous annoncent, mais quelle ne fut pas ma surprise de découvrir cet été, sur la capot de ma voiture, une magnifique mante religieuse. Bien campée sur ses quatre pattes arrières, l'animal verdâtre au profil étrange et singulier reconnaissable au premier coup d'œil, et que l'on rencontre plutôt lors de vacances dans le midi, était bien là et semblait prendre la pose juste à côté du gicleur du lave-vitre.



A-t-elle pris ce gicleur de lave-glace pour un autre animal doté comme elle de deux étranges yeux ?

Etait-ce pour jouer le messager annonciateur de ce fameux réchauffement climatique ? L'avenir nous le dira ... En tous cas, j'ai profité de l'occasion pour la fixer sur ma pellicule (ou plutôt, devrais-je dire désormais, sur la carte mémoire de mon appareil photo numérique !). Pour être franc, ce n'était pas la première fois que je voyais une mante religieuse à Beux ; en effet, j'avais déjà rencontré un spécimen d'une teinte plus brunâtre dans les jardins traversés par les travaux d'assainissement durant l'été 2009 à l'arrière de la rue du Breuil.

A quand l'arrivée d'autres animaux plus méridionaux dans nos contrées (injustement ?) réputées pour leur climat froid. Ouvrons donc l'œil pour débusquer qui sait un scorpion, un moustique tigre ou je ne sais quel autre envahisseur habitué aux rives de la Méditerranée!

La camionnette du boucher en mauvaise posture.

Lors des fortes pluies de la mi-décembre, la route de Beux à Aube s'est trouvée à nouveau inondée et donc coupée par moment. Cependant, certains automobilistes intrépides tentent parfois le passage au lieu-dit « Pont de Bitilouri ». Parfois ça passe, mais parfois ça casse ! C'est ainsi que vendredi 16 décembre 2011, après avoir vu plusieurs voitures passer sans trop de mal la route inondée, notre boucher qui assure notamment la desserte de notre village avec sa camionnette a tenté de passer lui aussi.



Mais, pour une raison inconnue, sans doute une mauvaise appréciation de l'axe de la route, son véhicule s'est déporté sur le côté gauche de la chaussée et la roue avant gauche motrice s'est retrouvée sur le bas côté boueux ce qui a entraîné un patinage et l'impossibilité de sortir seul de ce mauvais pas. Il a fallu l'intervention de Julien Pidolle avec son tracteur pour tirer le malheureux des eaux et le sortir d'affaire. Il s'en est tiré pour quelques saucisses en guise de dédommagement !



Le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) adopté.

Dans le numéro précédent, il était fait état de l'avancement de la procédure de transformation de l'ancien POS (plan d'occupation des sols) en plan local d'urbanisme débutée le 12 mars 2009. Après avoir été soumis à une enquête publique en août septembre 2011, le projet de PLU a fait l'objet d'un avis favorable de la part du commissaire enquêteur. Une dernière réunion de la commission avec la Direction Départementale des Territoires (ex DDE), le SCOTAM et le Conseil Général a permis de prendre en compte les différentes remarques formulées par ces administrations ainsi que certaines observations émises par le public lors de l'enquête. Enfin, le 19 janvier 2012, le conseil municipal a adopté définitivement ce nouveau PLU. Cela signifie concrètement que dès lors que les mesures de publicité réglementaires seront accomplies, c'est-à-dire affichage durant un mois en mairie et publication d'une annonce légale dans un journal, le PLU entrera en application soit environ fin février.

Il aura donc fallu trois années de travail à la commission communale concernée ainsi qu'au bureau d'étude AUDE 57 pour aboutir à ce document qui va guider le développement de notre village au cours des quinze ou vingt prochaines années. Mais au-delà du changement du sigle, qu'est-ce que le PLU va changer dans notre vie ? Par rapport à l'ancien POS, le PLU prend en compte la composante du développement durable qui se traduit par un ensemble de règles issues de ce que l'on a appelé le « Grenelle de l'Environnement ». Ces règles touchent à différents domaines comme l'économie des terres agricoles, la gestion intelligente des déplacements, l'économie des ressources de toutes natures et au premier plan des ressources énergétiques, la protection de la nature et des espaces naturels, la meilleure prise en compte des risques naturels et technologiques etc.

Tous ces objectifs sont passés en revue et synthétisés au sein d'un document essentiel du PLU, le **PADD** (plan d'aménagement et de développement durable). A Beux, celui-ci a défini

les grandes orientations suivantes : développement urbain maîtrisé, protection et mise en valeur du patrimoine du centre ancien et protection des espaces naturels et agricoles.

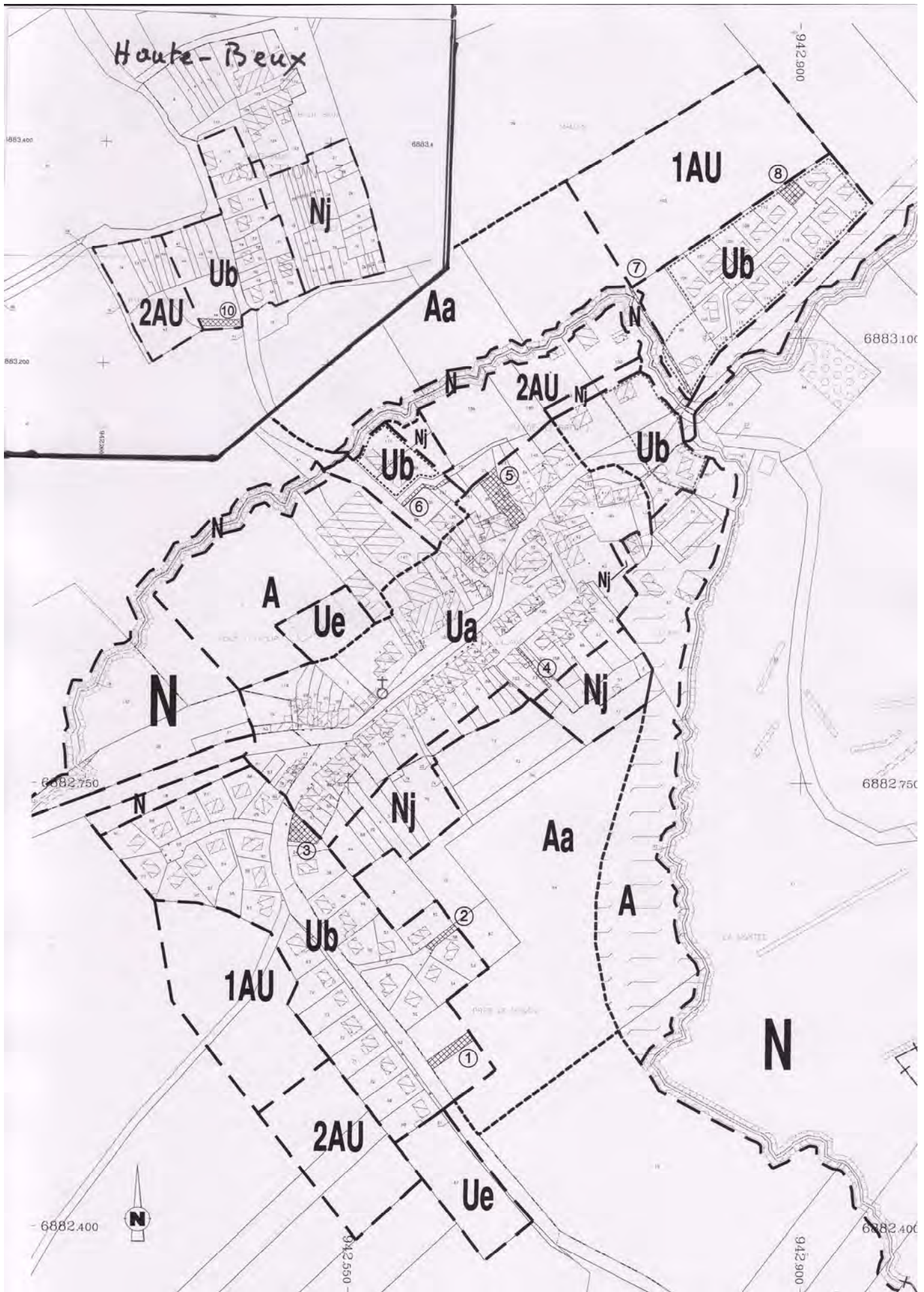
Autre document important du PLU, le **plan de zonage** qui divise notre territoire communal en différentes zones. Dans le numéro précédent, vous pouviez découvrir le projet de zonage, désormais, page ci-contre vous pouvez voir le zonage définitif tel qu'il a été adopté. Vous pourrez remarquer quelques petites différences. Les différentes zones se répartissent ainsi :

Ua = zone urbanisée ancienne, **Ub** = zone urbanisée récente, **Ue** = zone d'équipements collectifs, **1AU** = zone à urbaniser à court terme, **2AU** = zone à urbaniser à long terme, **A** = zone agricole, **Aa** = zone agricole inconstructible, **N** = zone naturelle ou à risques (inconstructible) **Nj** = zone naturelle de jardins (certaines petites constructions sont possibles).

Enfin dernier document important, le **règlement du PLU**. Ce document définit pour chaque zone du plan, ce qu'il est possible ou non de réaliser sur son terrain. Aussi, si vous avez un projet de construction quelconque ou de modification d'un bâtiment existant, il vous est fortement conseillé de venir en mairie consulter ce document avant de vous lancer. Cela vous évitera éventuellement d'essayer un refus ou de vous voir imposer certaines contraintes ! Le secrétaire de mairie et les élus se tiennent volontiers à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous pourriez obtenir, alors n'hésitez pas à vous renseigner !

Droit de préemption urbain.

En même temps que l'adoption du PLU, le conseil municipal a réinstauré le droit de préemption urbain. Il s'agit, lors de chaque vente d'un terrain ou d'un immeuble situé en zone U ou AU, de permettre à la mairie de l'acquérir en priorité sur l'acheteur potentiel pour la réalisation d'un projet communal. Avant la vente, les notaires informent la mairie du projet de vente et du prix prévu pour celle-ci ; la mairie dispose de deux mois pour faire connaître sa décision et se porter éventuellement acquéreur à la place de l'acheteur prévu.





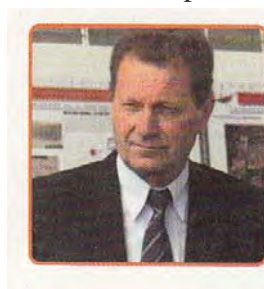
La CCV expliquée aux habitants de Beux.

A partir de la mi-février 2011, la Communauté de Communes du Vernois (CCV) s'est lancée dans une série de réunions publiques afin de rencontrer les habitants des 19 communes membres et leur apporter des réponses concrètes à des questions simples telles que : à quoi sert votre Communauté de communes ? Quelles sont ses actions en cours et quel bilan peut-on en dresser ? Quels sont ses projets pour l'avenir ? Combien ça coûte ?



A l'occasion de la réunion qui s'est tenue mardi 8 mars 2011 à 18h à la salle des fêtes de Beux, les habitants ont été accueillis par Bernard GUITTER, maire de la commune, qui a ensuite laissé la place à Jean FRANÇOIS, président de la CCV, accompagné par des agents de la collectivité. L'équipe de la Communauté de Communes du Vernois a ainsi proposé aux habitants qui avaient fait le déplacement, une présentation globale de la structure intercommunale, aussi bien au niveau du fonctionnement que du budget, en passant par les compétences exercées et les élus responsables des différentes commissions. Ce fut ensuite au tour de l'ensemble des actions de la CCV en cours d'être exposées, avec une description précise des opérations, leur objectif, leur état d'avancement ainsi que leur coût.

Diagnostics en matière d'accessibilité des communes, mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG), gestion et animation de la zone d'activités de Solgne, programme d'aide à la colorisation des façades, mise en place du site Internet ainsi que suivi d'études sur l'élaboration d'un schéma global de liaisons douces, sur l'accueil de la petite enfance et sur les équipements sportifs dédiés à la pratique du football : la présentation n'a omise aucune



action et le public réuni à la salle des fêtes a pu bénéficier d'informations complètes et précises. Enfin, la réunion s'est achevée par une phase d'échanges où les

habitants ont obtenu des réponses à leurs différentes questions et un débat s'est instauré sur la refonte de la carte intercommunale et plus précisément sur les perspectives d'avenir de la Communauté de Communes du Vernois.

La réforme de la carte de l'intercommunalité.

Comme on a pu le lire dans la presse, le gouvernement a entamé en 2011 une réforme de l'intercommunalité à marche forcée. Les principaux objectifs étant de « rationaliser » la carte, le préfet ayant pour ce faire des pouvoirs très étendu. En ce qui concerne le sud messin, le schéma proposé est celui que les élus avaient proposé c'est-à-dire la réunion des communautés de Verny, de Rémilly et de l'aéroport. En revanche, la communauté du Val Saint Pierre (Peltre, Jury, Mécleuves et Chesny) sera elle rattachée d'autorité à Metz Métropole.

Le grand chantier qui s'ouvre pour 2012 sera la définition et l'harmonisation des compétences de la nouvelle entité créée. Ainsi, la question sera notamment de savoir ce qu'il adviendra de la compétence « périscolaire » exercée coté Rémilly et non par la CCV. Dans quel sens ira cette harmonisation ? C'est toute la question avec en corollaire la question du devenir du centre d'accueil périscolaire de Beux. A suivre ...

Les enfants du périscolaire défilent pour Carnaval

Le 23 février 2011, le centre d'accueil périscolaire "Les Korrigans" de Beux a organisé un défilé dans les rues du village. Encadré par l'animatrice Céline et des parents volontaires, les enfants en costumes

de carnaval ont apporté de la couleur et de la gaieté pour fêter joyeusement l'arrivée prochaine du printemps. Un temps froid a obligé les enfants à enfiler manteaux et bonnets qui du coup masquaient quelque peu leurs beaux costumes ! Dommage pour la vue mais la bonne humeur heureusement était elle bien présente à ce défilé !



Des chèvres pour entretenir le terrain de la station d'épuration.

Le printemps 2011 a été particulièrement chaud et sec ; on se croyait déjà carrément en été ! Ce temps exceptionnel a provoqué une sécheresse extrêmement préjudiciable aux éleveurs et le manque de fourrage se faisait sentir dès le mois de mai. Aussi, le maire a proposé à M. Daniel Neveux, éleveur bien connu de notre commune, de parquer quelques bêtes dans l'enceinte de la station d'épuration qui



offrait une végétation assez abondante. C'est ainsi qu'une douzaine de chèvres y ont pris leur quartier. Et à la grande surprise, elles ont bien apprécié l'endroit. Elles ont commencé à brouter de l'herbe puis ont continué avec les feuilles basses des arbres pour finir par s'attaquer aux feuilles des roseaux qui finalement ne leur ont pas paru particulièrement coriaces ! Cependant, l'expérience ne sera pas renouvelée en raison des dégâts que ces animaux commettent aux clôtures. Mais ce fût tout de

même une expérience intéressante autant qu'utile !

Un repas de Noël intergénérationnel !

Dimanche 4 décembre 2011 s'est tenu le repas de fin d'année traditionnel qui réunit les personnes de plus de 60 ans, le conseil municipal et le personnel communal. Après une brève allocution au cours de laquelle, le maire a rappelé la mémoire des personnes qui nous ont quittés cette année, parmi lesquelles notre doyenne Madame Lucie Cazala qui



aimait tellement participer à ce rendez-vous annuel, mais aussi, Madame Bernadette René et Monsieur Jean-Claude Bresson, et a tenu à remercier tous les participants pour leur présence à ce moment de convivialité qui marque chaque année la vie de la collectivité.

Cette année, le repas était proposé par l'équipe du restaurant-traiteur « Le Cheval d'or » de Gravelotte, mais les amuse-bouches avaient été fabriqués directement par le maire et son épouse ainsi que par Mme Pidolle, seconde adjointe. Une petite innovation qui apparemment a ravi les palais des invités.



Ensuite, le foie gras et sa brioche tiède ont ouvert le bal, suivi d'un vol-au-vent de cuisses de grenouilles avec sa sauce crème au

Riesling. Le plat principal était un sauté de chevreuil et son accompagnement, puis les invités eurent droit à un croustillant de Brie chaud au thym et miel pour terminer enfin sur un bavarois à la mirabelle et son coulis de

fruits rouges. Eh bien sûr, comme d'habitude, ce merveilleux repas était arrosé des meilleurs vins choisis par notre sommelier en chef et premier adjoint, Claude Joly.



Une journée agréable qui a permis d'échanger entre voisins ou de faire mieux connaissance avec des personnes que l'on rencontre moins souvent.



Encore merci à tous les acteurs de cette journée fort sympathique et à l'année prochaine pour ce rendez-vous d'amitié entre les générations.

Saint Nicolas de passage à Beux vient récompenser les enfants sages.

Comme chaque année, au début du mois de décembre, il y a un rendez-vous qu'aucun enfant ne veut rater : c'est la visite de Saint Nicolas dans notre village. Ce jour là, l'association et la mairie font les choses en grand ; un spectacle est organisé dans la petite salle des fêtes et au bout d'un moment, les enfants entendent une cloche sonner. Elle annonce la venue imminente du grand saint patron des enfants sages. Parfois, il vient avec son noir compagnon le Père Fouettard mais cette année encore, il l'avait laissé dans un autre village ...

Saint Nicolas s'installe dans la salle, s'assoit pour être à la hauteur des enfants qu'il va appeler un par un pour leur distribuer à chacun un petit présent et un sachet de friandises s'ils ont été bien sages ...



Ensuite, tout le monde pose pour la photo et entonne la chanson de Saint Nicolas pour raccompagner l'évêque de Myre vers la sortie et laisser la place aux enfants pour partager leur goûter avant que chacun ne rentre chez lui.

Cette année encore, les choses se sont déroulées ainsi. Le spectacle était cette année un conte sur le thème de la

découverte des musiques ancestrales d'Afrique et d'Océanie.



Les enfants ont pu découvrir avec quoi les premiers hommes ont détourné des objets de la vie courante pour en faire des instruments de musique ; d'abord de simples percussions puis cela a évolué vers des objets pouvant exprimer diverses tonalités pour obtenir des musiques plus élaborées.



Passionnant pour les petits dont certains ont pu participer et aussi pour les plus grands qui les accompagnaient.

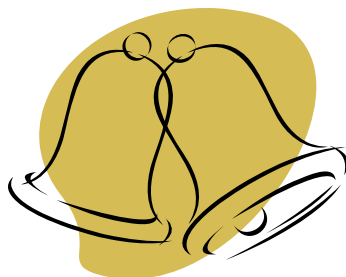


Poussières d'archives

Il y a 50 ans

En 1961, le conseil était composé de MM. Hubert Vizé (maire), Fernand Gourier (adjoint), Edouard Bastien, Jean Robin, Joseph Rébois, Marcel Joly, Lucien Joly, Edouard Grandjean, Roger Varinot et Emile Grandjean.

Le 11 mars 1961, le conseil municipal, dans le cadre du vote du budget primitif, décide de faire installer une sonnerie électrique des cloches pour la somme de 5.240,20 F. Ce sont les Ets Bach de Metz qui sont choisis pour cet équipement. Le CM demande l'autorisation d'utiliser les fonds « dommage de guerre » à cet effet.



Au niveau de la voirie, le CM prévoit un budget de 5.000 F dont 2.000 F pour le goudronnage de la route de Pontoy, l'utilisation du reliquat sera fixée ultérieurement.

Le 24 avril 1961, quand la petite histoire rencontre la grande, à propos des événements d'Algérie qui préoccupe l'ensemble du pays à cette époque et où nombre de jeunes appelés sont mobilisés dans ce que l'on appelait pudiquement des opérations de « pacification ».

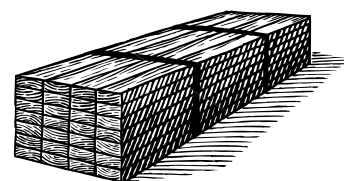


de Gaulle

Le CM dans un unique point à l'ordre du jour « exprime son inquiétude quant aux conséquences des événements d'Algérie, et apporte à l'unanimité son soutien au Général de Gaulle dans son effort

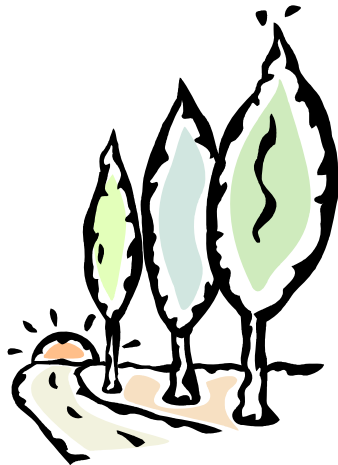
pour surmonter la crise actuelle et affirme son loyalisme vis-à-vis des institutions républicaines ! » Comme quoi on ne discutait pas seulement de choses futiles ou mineures au conseil municipal ...

Le 17 juin 1961, Le CM approuve des travaux d'amélioration dans une futaie. Le rendement prévu est de 20 m³ de bois auxquels s'ajouteront 40 stères de bois de chauffage pour un montant total de 1.500 F.



Un dégagement des essences précieuses est aussi approuvé pour 250 F.

Le CM décide de confier la gestion des voiries communale au Service des Ponts et Chaussées qui deviendra plus tard la Direction de l'Équipement elle-même aujourd'hui scindée entre la Direction Départementale des Territoires pour les missions d'Etat et le Conseil Général de la Moselle pour les missions de gestion des voiries.

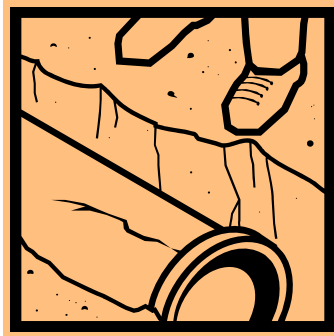


Le CM décide aussi que la location du « Haut de la Croix » n'englobe pas la pointe inférieure du terrain selon les usages locaux. Ce terrain se situe à l'emplacement actuel du lotissement de la Croix Margot dont le nom provient de la réunion de ceux des deux lieux-dits sur lequel il est implanté : *La pièce Margot* d'une part et *Le haut de la Croix* d'autre part. Voilà qui ferait une bonne question pour un rallye !



Le **30 septembre 1961**, le CM décide la création de caniveaux dans la rue principale pour une somme de 20.523,96 F. Les travaux sont confiés

au Syndicat de voirie. Par ailleurs, le conseil décide également de travaux au presbytère (= bâtiment de l'actuelle mairie). La cheminée sera refaite ainsi que le crépis des murs.



Mme Senser est nommée comme secrétaire de mairie en remplacement de M. Woïrgard. Son traitement annuel est fixé à 1.500 F. A cette occasion, le CM décide l'acquisition d'une machine à écrire.



Lors de la même séance, le CM décide l'achat de nouveaux tuyaux d'incendie conformément aux décisions antérieures et renonce à toute subvention.

Le **9 décembre 1961**, le CM vote un crédit de 100 F. pour l'achat de friandises à l'occasion de la fête de Saint Nicolas.

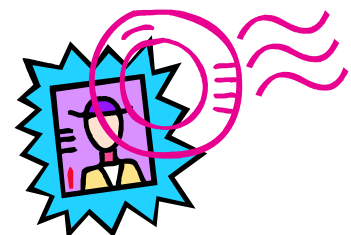
Une subvention de 300 F. est accordée au profit de la campagne du timbre antituberculeux. En effet, à l'époque, la tuberculose faisait encore des victimes alors qu'aujourd'hui, elle a quasiment disparue de notre pays. Merci à la vaccination !



Il y a 100 ans.

Le conseil municipal était composé de MM. Vizé père et fils, Musquar père et fils, Joly, Félix, Grandjean et Bastien. Souvenons nous que l'Alsace et la Moselle faisait alors partie de l'empire allemand et ce jusqu'à la victoire de 1918.

Le **22 janvier 1911**, le conseil accepte, selon une circulaire de l'époque, de prendre en charge les frais de port postaux de l'envoi du traitement de l'instituteur et des autres fonctionnaires de la commune. Une somme de 20 Marks est allouée au secrétaire de mairie pour le recensement.



Le CM accepte également de contracter avec l'Hôpital Bon Secours de Metz pour le « soignement » des malades de la commune. Voilà qui constituait déjà les bases d'une « Sécurité Sociale » moderne qui ne verra le jour qu'après la Seconde Guerre Mondiale.

Le CM approuve la demande faite par le maire à la présidence (préfecture) pour obtenir la réparation de la route de Sanry endommagée par les eaux pluviales au mois de novembre. Voilà comment les archives nous montrent qu'il y a sans doute eu des pluies très importantes au mois de novembre 1911.



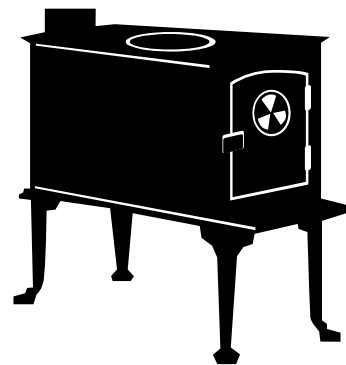
Comme quoi, le phénomène est cyclique ! On ne parlait pas encore à l'époque de dérèglement climatique ...

Le **10 février 1911**, sont présents les conseillers auxquels ont été ajoutés les trois personnes les plus imposées (Beaucourt, Mouzin et Louyot) pour débattre d'une importante question : le financement des travaux de reconstruction de l'église.

Le maire soumet à l'assemblée, une lettre du directeur du cercle (= sous-préfet) de laquelle il ressort qu'une somme de 3.200 Marks resterait encore à payer dont 1000 Marks à la charge de la commune de Dain et 2.000 pour celle de Beux. Le secrétaire de l'époque, sans doute un peu trop pressé, avait déjà inscrit dans le registre un projet de délibération par laquelle l'assemblée se déclare prête à l'unanimité à faire un emprunt de 2.000 Marks à la caisse d'épargne de Metz au taux de 4%.



Mais, le débat ne s'est pas déroulé comme prévu, et cette délibération est rayée et remplacée par la suivante : « Avant de payer et de voter cette somme, le conseil demande les délais nécessaires vu que l'année dernière, le reste des paiements pour l'église ne s'élevait qu'à 1.625 Mark (séance du 5 déc. 1909). » Des explications sont donc demandées ; les conseillers n'entendant pas payer n'importe quoi sans broncher. C'est tout à leur honneur !



Le même jour, le conseil refuse de voter une somme pour l'achat d'un nouveau fourneau pour l'école vu son état défectueux. Cette décision est plus étonnante et sans doute de nos jours n'accepterions nous plus de laisser les enfants de l'école soit s'intoxiquer soit avoir froid ! Autres temps, autres mœurs !

Le **15 mars 1911**, le CM vote un emprunt de 500 Marks à la Caisse d'Epargne de Metz mais il ne précise pas quel en est l'objet ! Cet emprunt sera remboursé par une coupe de bois extraordinaire qui aura lieu en 1912 ! Par extraordinaire, il faut bien sûr entendre qu'elle sortait de l'ordinaire de ce qui était prévu par l'aménagement de la forêt.

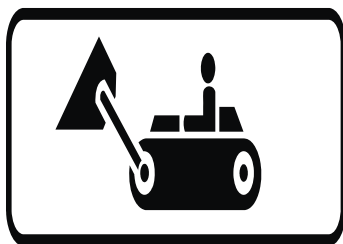
Le **2 juillet 1911**, le CM se réunit pour voter un crédit de 15 Marks pour l'Hôpital afin de soigner les « estropiés ».

Le **26 novembre 1911**, le CM déclare qu'à condition qu'il y ait assez d'élèves, il accepte de

prendre à sa charge les frais de cours d'adultes et d'accorder pour cela à l'instituteur l'indemnité prévue par les textes en vigueur. Les cours auront lieu de novembre à mars (c'est-à-dire hors période de travaux agricoles).

Il y a 130 ans.

Le 10 janvier 1881, le conseil discute des moyens nécessaires à la construction du chemin de Haute-Beux à Pontoy. Les services de la préfecture estime à 1.900 Marks le montant nécessaires à ces travaux dont 1.267 à la charge de la commune et le reste en subvention accordée par l'état. Après mûre délibération, le CM accepte de financer cette somme compte tenu du relativement bon état du reste des voiries. Et donc, pendant quelques années, la commune pourra affecter pendant 10 ans, 126,70 Marks par an, à cette dépense. On sait donc maintenant que cette route communale a été construite en 1911 !



Le 23 janvier 1881, le CM décide qu'il y a lieu de faire procéder à un nouvel

arpentage du ban de Beux ainsi qu'à l'établissement d'un nouveau cadastre. Il estime en outre juste que ce soit l'Etat et les propriétaires qui en supporte les charges.



Le 3 avril 1881, le CM demande que le produit de la vente de la coupe affouagère soit affecté au paiement des travaux de la maison d'école et aux fontaines compte tenu des faibles moyens de la commune.



Le 4 septembre 1881, Monsieur Joseph Baudalet procède à l'installation du nouveau conseil municipal après les élections qui se sont déroulées le 31 juillet 1881. Ainsi, sont déclarés installés comme conseillers municipaux : Joseph Baudalet, Jean-François Mathis, Pierre Hanrion, François Clause, Jean Herment, Louis-Adrien Vizé, François Louyot, Sébastien

Lallement, Pierre Jean Clause et Joseph Schwartz. A l'appel de son nom, chaque conseiller a déclaré prendre l'engagement de remplir fidèlement et loyalement tous les devoirs de sa charge.



A la suite de cette formalité, le nouveau conseil approuve la nomination de M. Dorneaux, actuel instituteur à Lemud, pour diriger l'école de Beux.



Le 23 octobre 1881, le CM examine le programme de travaux sur les chemins vicinaux en 1882 et 1883. Il décide d'imposer à chaque chef de famille, 3 journées de travail suivant les dispositions de la loi du 21 mai 1836, ainsi que cinq centimes additionnels au principal des quatre taxes locales directes (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti et professionnelle).



*Voilà, nous refermons
une fois de plus les
anciens registres de
délibérations qui sont
une mine d'informations
sur la vie quotidienne de
nos prédécesseurs.*

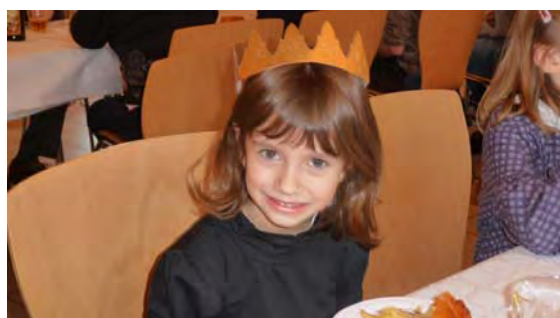
Petit coup d'œil sur la « La Buscinoise »...

L'association de notre village « *La Buscinoise* » continue, avec son petit groupe de bénévoles à organiser des manifestations. Le comité souhaiterait bien sûr être un peu plus étoffé afin de pouvoir augmenter le nombre de fêtes, qui ont pour seul but de faire vivre et d'animer notre petite commune. Alors n'hésitez pas à le rejoindre ou si vous ne souhaitez pas faire partie du comité mais que vous voulez juste « donner des coups de mains » de temps en temps, faites vous connaître auprès de Laetitia Brogard, Pascal et Nathalie Pellissier, Cendrine Denaud ou Marie-Paule Pidolle.

En 2011, six manifestations ont eu lieu et c'est avec plaisir que nous aimerions en inscrire 1 ou 2 de plus pour cette année 2012.



La **galette des rois** était très bonne pour cette année 2012 et les personnes présentes ont passé un après-midi très convivial. La première fève a été trouvée par Lylou 1^{ère} !



A Pâques, la traditionnelle **chasse aux œufs** sera organisée.

Un **vide grenier** est prévu, sans doute pour le 29 avril et une **marche avec un repas** campagnard en mars. Ces manifestations feront l'objet d'un

tract dans les boîtes à lettres. Attention ne les jetez pas avec les pubs !!!

La **fête des voisins** devrait également être renouvelée en juin.



Fin octobre, **Halloween** avec sa soupe de potiron pour récompenser les enfants qui auront parcouru le village à la recherche de bonbons et autres friandises.... En 2011, cette soupe a été agrémentée d'un croque-monsieur, quelques notes de musique, un peu de danse et ensuite nos chers petits ont pu rentrer chez eux.

Un **repas en novembre**, pour renflouer un peu la caisse et permettre ainsi de financer toutes les activités que l'association offre aux Buscinois. C'est pourquoi, là nous espérons une bonne participation de la part des habitants de Beux.

Et s'il le faut, pourquoi pas un autre repas dans une période à déterminer...

Et puis, le 8 décembre la traditionnelle **fête de St Nicolas** en partenariat avec la mairie.



Voilà ce qu'on peut dire sur les activités ponctuelles de l'association. Il faut rappeler qu'elle repose essentiellement sur 6 personnes.

Alors, les membres du comité seraient très heureux de voir de nouveaux visages à l'occasion de l'assemblée générale où vous êtes tous cordialement invités !

Activités régulières

Depuis 2 ans maintenant, nous adhérons de nouveau aux Foyers Ruraux. Cela représente un investissement financier et nous rappelons à ce sujet que, si vous êtes intéressés par l'achat d'une carte de membre, actif ou solidaire, il vous suffit de vous adresser à un des membres de l'association.

Cette adhésion nous a permis de mettre en place depuis septembre 2011 un **atelier guitare**, les mercredis après midi hors vacances scolaires de 16 à 17H30. Le cours est assuré par Philippe JUND qui possède tous les diplômes nécessaires pour encadrer le petit groupe de 6 enfants, tous débutants. Depuis de nombreuses années, Philippe JUND enseigne la guitare aux enfants et même aux adultes dans les associations adhérentes aux Foyers Ruraux.



Philippe Jund et ses élèves répètent dans la salle du conseil municipal.

L'activité gymnastique reste une habitude bien ancrée puisqu'elle fonctionne pour la 12^{ème} saison. C'est ainsi qu'un jour par semaine un petit groupe se retrouve pour 1 heure de sport. Cette année encore, c'est Fabienne qui « entraîne » tous les lundis soir de 20H30 à 21H30, le petit groupe de 9 femmes inscrites.



Là aussi, nous avons recruté un professeur dans le cadre des Foyers Ruraux, et sans cette adhésion, nous ne pourrions pas profiter des tarifs préférentiels qui nous permettent de rester dans des prix en dessous des autres salles. Avec 9 inscriptions pour cette discipline, pour 9 mois et demi de sport (saison 2011/2012) la cotisation sera à 60 € par personne environ.

Lors de l'Assemblée Générale 2011, le comité a été réélu. Il se compose des personnes suivantes :

Présidente : **Laetitia Brogard**

Vice-Présidente : **Cendrine Denaud**

Trésorier : **Pascal Pélissier**

Très.adj. : **Cendrine Denaud**

Secrétaire : **Laetitia Brogard**

Secrét.adj. : **Nathalie Pélissier**

Assesseurs : **Lilian Denaud, Marie-Paule Pidolle, Nicolas Schoubrenner**

Les brodeuses comptent les points !

Avec une petite douzaine de dames venues d'un peu tout le secteur elles s'adonnent à leur passe-temps favori : **la broderie au point compté**. Alors si le cœur vous en dit, venez les rejoindre, vous verrez, cela devient vite passionnant. Les réunions ont lieu un mercredi sur deux à la mairie à partir de 20 h.

Rens. Mme Anne Mrazek 03 87 57 63 85

Une crèche réalisée par les enfants du périscolaire avec l'aide du foyer rural.

Excellente initiative que cette idée de réaliser une crèche pour décorer le village durant les fêtes de fin d'année. Cette réalisation conjointe de l'association et du centre périscolaire « Les Korrigans » a permis de décorer de manière artistique l'espace vert situé devant la mairie en plein cœur du village. Tout est parti d'une idée de Céline, l'animatrice du périscolaire qui cherchait à faire participer les enfants à une activité en rapport avec Noël à l'occasion des mercredis récréatifs. Une fois le projet arrêté, il a fallu le mettre en œuvre. C'est le foyer rural qui a prêté son concours et ses différentes compétences pour fournir les panneaux de contreplaqué découpés suivant les modèles fournis. Ensuite les enfants ont peint les différents personnages traditionnels de la crèche avant que les hommes forts du foyer interviennent à nouveau pour leur installation. Et le résultat est vraiment à la hauteur.



Bravo à tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à cette magnifique réalisation. Une idée à renouveler ...

Ordures ménagères et tri sélectif.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez venir retirer en mairie votre dotation de sacs poubelles pour le tri sélectif ainsi que le



calendrier de ramassage pour 2012 si vous ne l'avez pas reçu avec ce bulletin municipal.

Pour les nouveaux arrivants, et ceux qui l'auraient oublié, il est

rappelé que des badges pour l'accès à la déchèterie de Rémilly sont disponibles gratuitement en mairie sur simple demande au secrétaire.

La redevance « ordures ménagères » étant calculée au nombre d'habitant par foyer, **il est nécessaire d'indiquer en mairie toute**



modification dans la composition de votre foyer à la hausse comme à la baisse.

Pitié pour la station d'épuration !

L'assainissement collectif est certes un progrès qui dispense chaque foyer d'entretenir sa propre fosse septique. Cependant, la station d'épuration n'est pas faite pour recevoir tout et n'importe quoi ! Une fois de plus, répétons-le, **il ne faut pas jeter dans les toilettes de lingettes, tampons hygiéniques, couches bébé et autres détritrus qui endommagent sévèrement les pompes situées à l'entrée de la station ou obstruent les canalisations.** Tous ces déchets se mettent à la poubelle. Les coûts de réparation des pompes ou de débouchage des conduites deviennent prohibitifs et devront inévitablement être répercutés sur la redevance assainissement si cela continue. Alors à chacun de nous de faire un petit effort pour le bien vivre et l'intérêt de tous !

PAGE PRATIQUE

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale

Tél. + Fax : **03.87.57.64.30**

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**
Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Adresse électronique (e-mail) : mairie.beux@wanadoo.fr

Site Internet de la mairie : **www.mairie-beux.fr**

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

E C O L E S et Périscolaire

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy (maternelle + élémentaire)

Directrice : Mme Joëlle GIANGIACOMO 03.87.57.63.58

Collège Lucien POUGUÉ de Rémilly 03.87.64.60.79

Accueil périscolaire « Les Korrigans » à Beux 22, Rue principale 03 54 44 90 51

O U S ' A D R E S S E R P O U R :

Urbanisme : **Mairie** ou DDT METZ 29, Rue de Sarre METZ 03.87.15.49.50

Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57

Electricité : U.E.M. Bd. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44

Poste : La Poste Place de la Gare à REMILLY 03.87.64.64.64

Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47

Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22

Pôle Emploi : Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

U R G E N C E S

Gendarmerie Brigade de Rémilly-Verny 03.87.64.61.00 ou le **17**

POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

O R D U R E S M E N A G E R E S

Collecte des **ordures ménagères** : Lundi matin à partir de 6 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)

Collecte **sélective** : Mercredi matin avant 6 h. (une semaine sur deux- voir calendrier SIMVU)

Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchèterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h

(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h

LOISIRS

ASS. La Buscinoise Présidente : Mme L. BROGARD 03.87.64.14.29

GYMNASTIQUE Responsable : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87

BRODERIE Responsable : Mme Anne MRAZEK 03.87.57.63.85

SANTE

Mme G. STROHL Infirmière rempl. de Mme BECRET à Courcelles s/N.) 06 37 45 18 85

Cabinet d'infirmières : GIANESELLO - ROLLOT 03 87 38 09 77 ou 06 78 18 98 15



En haut, la crèche peinte par les enfants du péricolaire. En bas, la photo souvenir de St Nicolas 2011.

